

Nouveaux dispositifs

de la stratégie culturelle régionale



Région

PAYS DE LA LOIRE

La nouvelle stratégie culturelle de la Région des Pays de la Loire, adoptée en juin 2017, réaffirme un certain nombre de priorités, parmi lesquelles l'attention aux territoires et aux publics, ainsi que la prise en compte des enjeux d'innovation et de visibilité.

Cinq nouveaux dispositifs transversaux, ouverts à toutes les disciplines, ont été adoptés par le Conseil régional et sont mis en place depuis 2018.

Retrouvez l'intégralité des règlements d'intervention de ces dispositifs sur www.culture.paysdelaloire.fr

AIDE À LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE TERRITORIALE

POURQUOI ?

- Favoriser un lien durable entre artistes, auteurs et populations
- Favoriser la présence artistique dans des territoires moins pourvus en offre culturelle
- Soutenir la diffusion et la création artistiques

POUR QUI ?

- Structures culturelles, éducatives, sociales (maison des arts, médiathèque, théâtre, maison de quartier, maison des jeunes et de la culture, foyer rural, etc.)
- Lycées, Centres de formation des apprentis, Maisons familiales rurales
- Collectivités locales ou structures intercommunales

COMMENT ?

- Présenter un projet supérieur à un mois (une saison en spectacle vivant)
- Proposer des actions innovantes d'implication des populations dans les projets culturels et artistiques
- Développer des coopérations avec les acteurs locaux
- Rémunérer les artistes/auteurs et présenter leur travail
- Impliquer au moins un autre financeur public (sauf pour les collectivités, régies directes, lycées, CFA et MFR)

COMBIEN ?

Maximum 50% du coût du projet

Contact : Christine.MARZELIERE@paysdelaloire.fr

AIDE AUX PRATIQUES INNOVANTES EN MATIÈRE DE MÉDIATION CULTURELLE

POURQUOI ?

- Rapprocher les œuvres des personnes
- Renouveler les pratiques de transmission et d'appropriation de contenus artistiques
- Faciliter la transmission
- Expérimenter des formes innovantes de médiation

POUR QUI ?

- Collectivités territoriales
- Associations
- Structures publiques de coopération culturelle

COMMENT ?

- Mener des études, des actions d'information, de mutualisation ou de mise en réseau
- Proposer des interventions artistiques
- Expérimenter de nouveaux outils (aide en investissement)

COMBIEN ?

Maximum 50% du montant global du projet

Contact : Elsa.DRYMAEL@paysdelaloire.fr

AIDE À LA MOBILITÉ

POURQUOI ?

- Favoriser la présence des artistes, créateurs, structures de production/diffusion et professionnels indépendants (galeristes, libraires, éditeurs etc.) dans des lieux et événements de référence en France ou à l'étranger
- Faciliter l'accès au marché ou aux réseaux de diffusion et de production
- Soutenir le développement des pratiques professionnelles et la structuration des acteurs des filières culturelles

POUR QUI ?

- Associations et entreprises culturelles
- Artistes/auteurs et équipes artistiques
- Établissements publics, collectivités

COMMENT ?

- Participer à un événement : salon, foire, exposition personnelle ou collective, festival...
- Organiser un voyage d'études, un temps d'immersion/prospection sur des enjeux d'innovation (usages du numérique, nouvelles technologies de la création, expérimentation de nouveaux logiciels, nouveaux métiers, innovation sociétale, etc.)

COMBIEN ?

Maximum 50% du montant global du projet dans la limite d'une demande par an, par structure et pour un seul projet

Contact : Peggy.DIVERRES@paysdelaloire.fr

ARTEX : APPEL À PROJETS ART, TECHNOLOGIE, EXPÉRIMENTATION

POURQUOI ?

- Intégrer l'innovation technologique dans des projets artistiques
- Soutenir le travail des créateurs de toutes disciplines auprès ou au sein d'entreprises, de laboratoires de recherches ou d'établissements d'enseignement supérieur en Pays de la Loire
- Valoriser les filières d'excellence identifiées dans la nouvelle stratégie culturelle (réalité immersive, création digitale, textiles intelligents, design...)

POUR QUI ?

- Créateurs et équipes artistiques des Pays de la Loire ou d'ailleurs
- Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur artistique des Pays de la Loire ou d'ailleurs
- Lieux culturels ligériens

COMMENT ?

- Apporter un soutien technologique, matériel ou financier au travail de l'artiste
- Présenter un projet de création artistique valorisant une innovation, une expérimentation technologique ou leurs applications
- Proposer des temps de rencontre au public ligérien

COMBIEN ?

Maximum 10 000 € sans dépasser 80% du coût global du projet

Contact : Guylaine.HASS@paysdelaloire.fr

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL

POURQUOI ?

Par la création de ce fonds, la Région accompagne les initiatives locales qui animent les territoires et les collectivités (ou opérateurs) qui élaborent une stratégie culturelle ou un renouvellement de projet.

- Axe 1 : accompagner les dynamiques territoriales qui valorisent des initiatives locales et mettent en réseau des acteurs (événements, festivals...)
- Axe 2 : concourir à la définition de nouvelles stratégies culturelles ou au renouvellement de projets de territoire

POUR QUI ?

- Collectivités territoriales (communes, EPCI)
- Associations et entreprises culturelles
- Structures publiques de coopération culturelle

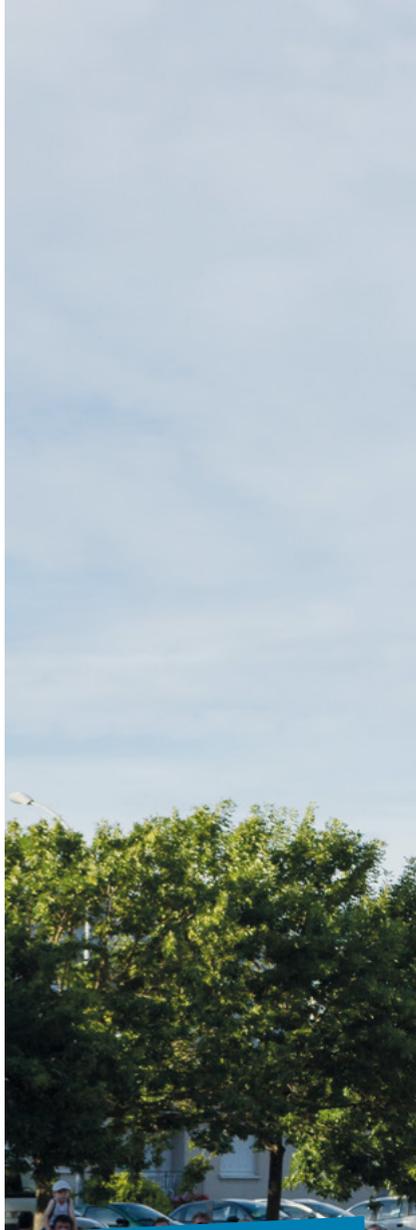
COMMENT ?

- Axe 1 : construire des initiatives culturelles s'inscrivant dans des enjeux locaux et visant à contribuer au développement du tissu culturel sur les territoires
- Axe 2 : mettre en œuvre de l'ingénierie ou des missions d'accompagnement pour l'élaboration l'évaluation, ou le renouvellement d'un projet

COMBIEN ?

- Axe 1 : maximum 30% du montant global du projet
- Axe 2 : maximum 50% du montant global du projet

Contact : Heidy.BURGAUD@paysdelaloire.fr



l'esprit grand ouvert



Région des Pays de la Loire – Mai 2019 – Photo de une : Festival Le Mans fait son cirque 2015 - Cie XY, Il n'est pas encore minuit...

© Région des Pays de la Loire / M. Gross – Création : Liner Communication (44) – Exécution : Anima productions – Impression : Hauts de Vilaine (35)
Ne pas jeter sur la voie publique